



Mairie
d'Avensan

REVISION DU PLU

La révision du PLU engagée depuis 2017, a fait l'objet d'une 1^{ère} réunion publique le 11 septembre 2018 au cours de laquelle les 1^{ères} intentions communales traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) vous ont été présentées. Annoncée au cours de cette rencontre, une 2^{ème} réunion publique devait se tenir en début d'année 2020 en vue de vous présenter un projet plus avancé. Toutefois, la période pré-électorale, doublée des 2 mois de confinement au titre du COVID 19 et des restrictions liées à l'état d'urgence sanitaire, ne nous ont pas permis d'organiser cette rencontre.

Aussi, afin de ne pas différer plus longuement cette rencontre qui devait se tenir en début d'année et ne nous permet pas d'avancer sur la concrétisation du projet de PLU, nous vous proposons de substituer le temps d'échange que nous avons prévu avec vous par un autre protocole permettant de respecter les mesures de distanciation sociale, à savoir :

- Présentation de la synthèse du projet de PLU sur la base d'un diaporama (initialement préparé pour la réunion publique) sur le site internet de la mairie,
- Recueil de vos questionnements, observations, à nous adresser soit directement sur le site internet (à l'onglet CONTACT) , soit par courriel (accueil@mairie-avensan.fr), soit par courrier postal (Mairie d'Avensan, 3 Place Saint-Pierre, 33480 Avensan),
- Réponse sur le site internet, par courriel ou courrier postal et diffusion des réponses à vos questionnements sur le site internet de la mairie afin de rendre public et accessible à tous la teneur de nos échanges.

Pour rappel, le principe de la réunion publique est d'aborder des sujets d'intérêt général pour la vie communale, et non liés aux demandes à caractère privé, celles -ci pouvant s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique auprès du commissaire enquêteur.

La mise en ligne de la synthèse du projet de PLU sera faite à compter du mois de juillet et le recueil de vos observations collecté durant une période d'un mois afin d'engager à la rentrée de septembre une phase de clôture du projet.

En comptant sur votre participation à ce moment d'échange.

Le maire

J. BAUDIN



11 JUL. 2020